



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canadian General Standards Board
Office des normes
générales du Canada

Series 1
Série des 1

WITHDRAWAL

October 2011

Selected standards in the series Paints, pigments and related products

These CGSB standards and National Standards of Canada are hereby withdrawn due to limited use and support for their revision.

The Standards Council of Canada requires that accredited Standards Development Organizations, such as the CGSB, regularly review a consensus Standard to determine whether to re-approve, revise or withdraw. The review cycle is normally five years from the publication date of the latest edition of the Standard.

The information contained in these Standards was originally developed pursuant to a voluntary standards development initiative of the CGSB. The information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects. CGSB hereby disclaims any and all claims, representation or warranty of scientific validity, or technical accuracy implied or expressed respecting the information therein contained. The CGSB shall not take responsibility nor be held liable for any errors, omissions, inaccuracies or any other liabilities that may arise from the provision or subsequent use of such information. These Standards are

RETRAIT

Octobre 2011

Sélection de normes de la série Peintures, pigments et produits connexes

Ces normes de l'ONGC et ces Normes nationales du Canada sont retirées par le présent avis en raison de leur utilisation limitée et du manque de support pour leur révision.

Le Conseil canadien des normes exige que les organismes accrédités d'élaboration de normes, tel que l'ONGC, effectue régulièrement un examen des normes consensuelles afin de déterminer s'il y a lieu d'en renouveler l'approbation, de les réviser ou de les retirer. Le cycle d'examen d'une norme est généralement de cinq ans à partir de la date de publication de la dernière édition de celle-ci.

L'information contenue dans ces normes a été élaborée initialement en vertu d'une initiative volontaire d'élaboration de normes de l'ONGC. Elle peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet. L'ONGC décline par la présente toute responsabilité à l'égard de toute affirmation, déclaration ou garantie de validité scientifique ou d'exactitude technique implicite ou explicite relative à l'information contenue dans ces normes. L'ONGC n'assumera aucune responsabilité et ne sera pas tenu responsable quant à toute erreur, omission, inexactitude ou autre conséquence pouvant découler de la fourniture ou de l'utilisation subséquente de

Canada

Experience and excellence

Expérience et excellence

CGSB
ONGC

to be referred to for archival purposes only as their content has been repealed as of the date on this withdrawal notice.

Archived copies of withdrawn standards for historic or archival purposes are still available from the CGSB Sales Centre by telephone at 819-956-0425 or 1-800-665-2472, by fax at 819-956-5740, by Internet at www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, by e-mail at ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca or by mail at Sales Centre, Canadian General Standards Board, 11 Laurier Street, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-1.5-M91

Low Flash Petroleum Spirits Thinner
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.28-98

Exterior Alkyd House Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.36-97

General Purpose Interior Alkyd Varnish
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.38-2000

Interior Enamel Undercoater (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.40-97

Anticorrosive Structural Steel Alkyd Primer
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.57-2003

Interior Alkyd Semigloss Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.59-97

Alkyd Exterior Gloss Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.60-97

Interior Alkyd Gloss Enamel (ICS 87.040)

cette information. Ces normes doivent être consultées à des fins archivistiques seulement puisque leur contenu a été révoqué à la date du présent avis de retrait.

Des copies archivées des normes retirées peuvent être obtenues à des fins historiques ou archivistiques auprès du Centre des ventes de l'ONGC. Il suffit d'en faire la demande par téléphone au 819-956-0425 ou 1-800-665-2472, par télécopieur au 819-956-5740, par Internet à : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, par courriel à ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca, ou par courrier adressé au Centre des ventes, Office des normes générales du Canada, 11, rue Laurier, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-1.5-M91

Diluant, essence minérale à faible point
d'éclair (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.28-98

Peinture aux résines alkydes d'extérieur
pour bâtiments (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.36-97

Vernis d'intérieur aux résines alkydes
d'usage général (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.38-2000

Peinture-émail d'intérieur, pour couche de
fond (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.40-97

Peinture pour couche primaire
anticorrosion, aux résines alkydes, pour
acier de construction (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.57-2003

Peinture-émail, d'intérieur, semi-brillante,
aux résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.59-97

Peinture-émail, d'extérieur, brillante, aux
résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.60-97

Peinture-émail brillante d'intérieur aux
résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.61-2004

Exterior and Interior Marine Alkyd Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.69-98

Aluminum Paint (ICS 87.040)

1-GP-71 (Oct 1983)

Methods of Testing Paints and Pigments
(ICS 87.040)

1-GP-71

Methods of Testing Paints and Pigments

No. 5-96

Drying Times of Paints and Related
Coatings (ICS 87.040)

No. 38-96

Blushing Resistance of Lacquer
Finishes (ICS 87.040)

No. 73-96

Beilstein Test for Chlorinated Solvents
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.73-97

Exterior and Interior Enamel for Floors
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.74-2001

Alkyd Traffic Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.76-2000

Interior and Exterior Heat-Resistant Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.81-M90

Air Drying and Baking Alkyd Primer for
Vehicles and Equipment (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.84-M91

Alkyd Primer for Hardwood (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.61-2004

Peinture-émail aux résines alkydes,
d'extérieur et d'intérieur, marine
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.69-98

Peinture à l'aluminium (ICS 87.040)

1-GP-71 (oct. 1983)

Méthodes d'essai des peintures et pigments
(ICS 87.040)

1-GP-71

Méthodes d'essai des peintures et pigments

N° 5-96

Durée de séchage des peintures et
revêtements apparentés (ICS 87.040)

N° 38-96

Résistance à l'opalescence des
produits-laque de finition (ICS 87.040)

N° 73-96

Détermination de la présence de
solvants chlorés par l'essai de Beilstein
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.73-97

Peinture-émail d'extérieur et d'intérieur,
pour sols (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.74-2001

Peinture alkyde de démarcation routière
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.76-2000

Peinture-émail résistant à la chaleur,
d'intérieur et d'extérieur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.81-M90

Peinture pour couche primaire aux résines
alkydes, séchant à l'air ambiant et au four,
pour véhicules automobiles et équipement
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.84-M91

Peinture d'impression aux résines alkydes,
pour bois dur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.88-92

Gloss Alkyd Enamel, Air Drying and Baking
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.100-99

Interior Flat Latex Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.104-M91

Semigloss Alkyd Air Drying and Baking
Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.105-M91

Quick-Drying Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.114-M91

Quick-Drying Flat Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.118-95

Interior Flat Alkyd Finish (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.119-2000

Interior Latex Primer-Sealer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.122-99

Anticorrosive Vinyl Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.132-M90

Zinc Chromate Primer, Low Moisture
Sensitivity (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.135-99

Flat Alkyd Enamel for Equipment
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.138-97

Exterior Latex Flat Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.143-98

Silicone Alkyd Heat-Resistant Aluminum
Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.88-92

Peinture-émail brillante aux résines alkydes,
séchant à l'air ambiant et au four
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.100-99

Peinture-émulsion mate d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.104-M91

Peinture-émail semi-brillante aux résines
alkydes séchant à l'air ambiant et au four
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.105-M91

Peinture pour couche primaire à séchage
rapide (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.114-M91

Peinture-émail mate à séchage rapide
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.118-95

Peinture de finition mate d'intérieur aux
résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.119-2000

Peinture-émulsion d'impression d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.122-99

Peinture pour couche primaire, aux résines
vinyliques, anticorrosion (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.132-M90

Peinture pour couche primaire, au chromate
de zinc, à faible sensibilité à l'humidité
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.135-99

Peinture-émail mate aux résines alkydes
pour équipement (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.138-97

Peinture-émulsion (latex) mate, d'extérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.143-98

Peinture-émail aux résines silicones-
alkydes résistante à la chaleur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.145-97

Solvent-Based Pigmented Stain
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.146-99

Cold Curing, Gloss Epoxy Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.150-M91

Clear Lacquer for Wood Furniture
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.153-2000

High-Build, Gloss Epoxy Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.154-M89

Latex Type Paint for Concrete Floors
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.158-M89

Cellulose Nitrate Primer, Modified Alkyd
Type (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.159-92

Acrylic Cellulose Nitrate Gloss Lacquer
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.160-93

Low Gloss Acrylic Cellulose Nitrate
Lacquer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.162-2004

Emulsion Coating for Stucco and Masonry
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.165-2004

Cold-Curing Epoxy Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.171-98

Inorganic Zinc Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.175-97

Polyurethane Interior Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.145-97

Teinture pigmentée à base de solvant
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.146-99

Revêtement aux résines époxydiques,
durcissant à froid, brillant (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.150-M91

Vernis-laque pour meubles en bois
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.153-2000

Revêtement par peinture aux résines
époxydiques, à pouvoir garnissant élevé,
brillant (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.154-M89

Peinture-émulsion (latex) pour sols en béton
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.158-M89

Peinture-laque pour couche primaire, au
nitrate de cellulose et aux résines alkydes
modifiées (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.159-92

Produit-laque brillant à la résine acrylique et
au nitrate de cellulose (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.160-93

Peinture-laque aux résines acryliques et au
nitrate de cellulose, peu brillante
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.162-2004

Revêtement de type émulsion pour stuc et
maçonnerie (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.165-2004

Peinture pour couche primaire aux résines
époxydiques, durcissant à froid
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.171-98

Enduit au zinc minéral (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.175-97

Revêtement de polyuréthane d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.176-2000

Interior Clear Moisture-Curing Polyurethane Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.177-M91

Two-Component Polyurethane Coating, Resistant to Chalking and Yellowing (ICS 87.040)

1-GP-180Ma (Feb 1996)

Coating, Polyurethane, Two-Package, General Purpose (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.181-99

Ready-Mixed Organic Zinc-Rich Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.183-99

Zinc-Rich Epoxy Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.184-98

Coal Tar-Epoxy Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.188-2004

Emulsion Filler for Masonry Block (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.189-2000

Exterior Alkyd Primer for Wood (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.190-M90

Sanding Type Primer Surfacer (ICS 87.040)

1-GP-191M (Apr 1980)

Enamel, Automotive Refinishing, Fast Drying, Gloss (ICS 87.040)

1-GP-192Ma (Feb 1985)

Deck Coating, Nonslip, Epoxy (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.176-2000

Revêtement de polyuréthane, d'intérieur, durci à l'humidité, non pigmenté (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.177-M91

Revêtement de polyuréthane, à deux constituants séparés, non jaunissant et non farinant (ICS 87.040)

1-GP-180Ma (févr. 1996)

Revêtement de polyuréthane, à deux constituants séparés, pour utilisation générale (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.181-99

Enduit riche en zinc, organique et préparé (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.183-99

Enduit aux résines époxydiques, riche en zinc (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.184-98

Revêtement à base de goudron de houille-résines époxydiques (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.188-2004

Apprêt-émulsion pour blocs de maçonnerie (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.189-2000

Peinture d'impression, d'extérieur, aux résines alkydes, pour le bois (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.190-M90

Peinture pour couche primaire surfaçante de type ponçable (ICS 87.040)

1-GP-191M (avr. 1980)

Peinture-émail brillante, à séchage rapide, pour le repeinturage des carrosseries de véhicules automobiles (ICS 87.040)

1-GP-192Ma (févr. 1985)

Revêtement de pont, antidérapant, aux résines époxydiques (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.193-99

High-Build Epoxy Marine Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.195-99

Interior Latex Semigloss Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.198-2001

Cementitious Primer for Galvanized
Surfaces (ICS 87.040)

1-GP-200Ma (Jan 1985)

Deck Coating, Nonslip, Polyurethane
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.202-2003

Interior Alkyd Low Gloss Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.203-2003

Exterior Latex Wood Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.204-98

Exterior Latex Pigmented Stain
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.205-2003

Sealer for Application to Asbestos-Fibre
Releasing Materials (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.207-98

Low-Temperature Curing Epoxy Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.208-99

Marine Interior Water-Borne Gloss Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.209-2003

Interior Latex Low Gloss Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.210-2003

Quick-Drying Alkyd Primer for Structural
Steel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.193-99

Revêtement aux résines époxydiques, à
pouvoir garnissant élevé, marin
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.195-99

Peinture-émulsion semi-brillante d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.198-2001

Peinture primaire additionnée de ciment,
pour surfaces galvanisées (ICS 87.040)

1-GP-200Ma (janv. 1985)

Revêtement de pont, antidérapant, aux
résines polyuréthannes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.202-2003

Peinture-émail d'intérieur, aux résines
alkydes, peu brillante (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.203-2003

Peinture-émulsion (latex) d'impression
extérieure, pour bois (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.204-98

Teinture-émulsion pigmentée pour extérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.205-2003

Peinture d'obturation pour matériaux
renfermant des fibres d'amiante
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.207-98

Revêtement aux résines époxydiques
durcissant à basse température
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.208-99

Peinture-émail brillante en suspension
aqueuse, marine, d'intérieur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.209-2003

Peinture-émulsion d'intérieur peu brillante
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.210-2003

Peinture primaire aux résines alkydes à
séchage rapide pour acier de charpente
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.211-95

Coating Systems for Marine Floating Navigational Aids (Buoys) (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.212-2004

Heavy-Metal-Free Marine Primer for Steel and Light-Alloy Surfaces (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.213-2004

Etch Primer (Pretreatment Coating or Tie Coat) for Steel and Aluminum (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.214-2004

Heavy-Metal-Free, Water-Borne, Marine Primer for Steel and Light-Alloy Surfaces (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.215-96

Two-Package Epoxy Blockfiller (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.216-97

Exterior Water-Borne Gloss Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.219-2001

Lead and Chromate-Free Waterborne Traffic Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.220-2001

Lead and Chromate-Free Alkyd Traffic Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.223-2004

Heavy-Metal-Free, Water-Borne Wash Primer-Tie Coat (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.300-2000

Applied Coating System of Semigloss Baked Finish for Metal Office Furniture (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.500-75

Methods for Test for Toxic Trace Elements in Protective Coatings (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.211-95

Systèmes de revêtement pour aides à la navigation flottantes (bouées) (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.212-2004

Peinture primaire sans métal lourd, marine, pour surfaces en acier et en alliage léger (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.213-2004

Peinture primaire réactive (enduit de traitement préliminaire ou couche de liaison) pour l'acier et l'aluminium (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.214-2004

Peinture primaire, sans métal lourd, en suspension aqueuse, marine, pour surfaces en acier et en alliage léger (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.215-96

Apprêt pour blocs aux résines époxydiques en deux constituants (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.216-97

Peinture-émail brillante d'extérieur en suspension aqueuse (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.219-2001

Peinture à l'eau de démarcation routière sans plomb ni chromate (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.220-2001

Peinture alkyde de démarcation routière sans plomb ni chromate (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.223-2004

Peinture primaire réactive – Couche de liaison, sans métal lourd, en suspension aqueuse (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.300-2000

Système de revêtement de finition semi-brillant, cuit au four, pour meubles métalliques de bureau (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.500-75

Méthodes d'essai des éléments toxiques à l'état de trace dans les revêtements protecteurs (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.501-M89

Method for Permeance of Coated
Wallboard (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.501-M89

Méthode de détermination de la perméance
des panneaux muraux revêtus (ICS 87.040)



CAN/CGSB-1.208-99

Office
des normes
générales
du Canada

Peinture-émail brillante en suspension aqueuse, marine, d'intérieur

Norme nationale du Canada

Canada



La présente Norme nationale du Canada a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme relevant de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les fabricants, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme d'élaboration de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales de l'ONGC sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques pour l'élaboration et la mise à jour des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC publié chaque année. Cette publication peut également être obtenue sur demande, sans frais. Une version électronique, ECAT, est également disponible. Tournant sur la plate-forme Windows, elle est mise à jour trimestriellement. Des renseignements supplémentaires sur les produits et les services de l'ONGC sont disponibles à notre site Web — <http://www.tpsgc.gc.ca/ongc>.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'usager de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques d'hygiène et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

Il faut noter qu'il est possible que certains éléments de la présente norme canadienne soient assujettis à des droits conférés à un brevet. L'ONGC ne peut être tenu responsable de nommer un ou tous les droits conférés à un brevet. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité des droits conférés à un brevet.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Gestionnaire
Division de l'information sur la normalisation
Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada
K1A 1G6

Le CONSEIL CANADIEN DES NORMES est l'organisme de coordination du Système national de normes, une fédération d'organismes indépendants et autonomes qui travaillent au développement et à l'amélioration de la normalisation volontaire dans l'intérêt national.

Les principaux buts du Conseil sont d'encourager et de promouvoir la normalisation volontaire comme moyen d'améliorer l'économie nationale, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce national et international et de favoriser la coopération internationale dans le domaine de la normalisation.

Une Norme nationale du Canada est une norme, approuvée par le Conseil canadien des normes, qui reflète une entente raisonnable parmi les points de vue d'un certain nombre de personnes compétentes dont les intérêts réunis forment, au degré le plus élevé possible, une représentation équilibrée des producteurs, utilisateurs, consommateurs et d'autres personnes intéressées, selon le domaine envisagé. Il s'agit généralement d'une norme qui peut apporter une contribution appréciable, en temps opportun, à l'intérêt national.

L'approbation d'une norme en tant que Norme nationale du Canada indique qu'elle est conforme aux critères et méthodes établis par le Conseil canadien des normes. L'approbation ne porte pas sur l'aspect technique de la norme; cet aspect demeure la responsabilité de l'organisme d'élaboration de normes accrédité.

Il est recommandé aux personnes qui ont besoin de normes de se servir des Normes nationales du Canada lorsque la chose est possible. Ces normes font l'objet d'examen périodiques; c'est pourquoi il est recommandé aux utilisateurs de se procurer l'édition la plus récente de la norme auprès de l'organisme qui l'a préparée.

La responsabilité d'approuver les Normes nationales du Canada incombe au:

Conseil canadien des normes
45, rue O'Connor
Bureau 1200
Ottawa, Ontario
K1P 6N7

Comment commander des publications de l'ONGC:

- par téléphone — (819) 956-0425 ou
— 1-800-665-CGSB
(Canada seulement)
- par télécopieur — (819) 956-5644
- par la poste — Centre des ventes de l'ONGC
Ottawa, Canada
K1A 1G6
- en personne — Place du Portage
Phase III, 6B1
11, rue Laurier
Hull, Québec
- par courrier électronique — ongc@tpsgc.gc.ca
- sur le Web — <http://www.tpsgc.gc.ca/ongc>

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

COMITÉ DES PEINTURES MARINES

(Composition à la date d'approbation)

Pecman, S. *Présidente*

Agnew, D.J.

Alliston, G.R.

Alvarez, E.

Atkins, B.M.

Benner, H.J.

Buchanan, I.

Cochrane, A.J.

Flack, J.R.

Foster, T.

Gauvin, D.

Julien, G.

Loescher, B.

McCleery, W.T.

Mocnaj, R.

Papa, T.

Pepin, L.

Raine, R.

Richer, J.P.

Shippam, G.G.

Smedmor, S.

Tibbets, F.F.

Williams, R.

Craig, W. *Secrétaire*

Défense nationale

Amercoat Canada

Specialty Polymer Coatings Inc.

Défense nationale

Corrspec Consultants (Atlantic)

Lanark Coating Services Ltd.

Buchanan Consulting

Matchless Paints

ORTECH

Défense nationale

Pêches et Océans

Environnement Canada

Défense nationale

Valspar Inc.

International Paints (Canada) Ltd.

Union Carbide Canada Inc.

Sico Inc.

Ministère des Transports et de la Voirie, Colombie-Britannique

BASF Canada Inc.

Défense nationale

Saint John Shipbuilding Ltd.

Tibbetts Paints Ltd.

The Sherwin-Williams Co.

Office des normes générales du Canada

Nous remercions le Bureau de la traduction de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada de la traduction de la présente Norme nationale du Canada.

PEINTURE-ÉMAIL BRILLANTE EN SUSPENSION AQUEUSE, MARINE, D'INTÉRIEUR

Préparée par

l'Office des normes générales du Canada



Approuvée par le

Conseil canadien des normes



Publiée, avril 1999, par
l'Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada K1A 1G6

©Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1999

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

PEINTURE-ÉMAIL BRILLANTE EN SUSPENSION AQUEUSE, MARINE, D'INTÉRIEUR

1. OBJET

- 1.1 La présente norme s'applique à une peinture-émail de finition en suspension aqueuse destinée à des surfaces intérieures en acier, en aluminium ou en bois revêtues d'une couche primaire ou d'impression ou déjà peintes dans les navires et les sous-marins.
- 1.2 Cette peinture-émail peut être utilisée au lieu de la peinture-émail conforme à CAN/CGSB-1.61 lorsqu'une base aqueuse est souhaitée.
- 1.3 La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'utilisateur de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques d'hygiène et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser.

2. PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

- 2.1 La présente norme fait référence aux publications suivantes:
 - 2.1.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)
 - CAN/CGSB-1.38 — Peinture-émail d'intérieur, pour couche de fond
 - 1-GP-48 — Peinture pour couche primaire, marine, sur acier
 - CAN/CGSB-1.61 — Peinture-émail aux résines alkydes, d'extérieur et d'intérieur, marine
 - 1-GP-71 — Méthodes d'essai des peintures et pigments
 - CAN/CGSB-1.132 — Peinture pour couche primaire, au chromate de zinc à faible sensibilité à l'humidité
 - CAN/CGSB-1.183 — Enduit aux résines époxydiques, riche en zinc
 - CAN/CGSB-1.212 — Peinture primaire sans chromate ni plomb, marine, pour surfaces en acier et en alliage léger
 - CAN/CGSB-1.213 — Peinture primaire réactive (enduit de traitement préliminaire) pour l'acier et l'aluminium.
 - 2.1.2 Santé Canada
 - Règlements sur les produits dangereux (revêtements liquides).
 - 2.1.3 American Society for Testing and Materials (ASTM)
 - D 1210 — Standard Test Method for Fineness of Dispersion of Pigment-Vehicle Systems By Hegman-Type Gage
 - D 2486 — Standard Test Method for Scrub Resistance of Wall Paints
 - D 3359 — Standard Test Methods for Measuring Adhesion by Tape Test
 - D 3960 — Standard Practice for Determining Volatile Organic Compound (VOC) Content of Paints and Related Coatings.
 - 2.1.4 U.S. General Services Administration
 - Federal Standard
 - 595B — Colors Used in Government Procurement.

- 2.2 Tout renvoi à un règlement s'entend de l'édition la plus récente. Toute référence datée renvoie à l'édition mentionnée. Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme, toute référence non datée renvoie à l'édition la plus récente. Les sources de diffusion sont indiquées dans la section intitulée Remarques.

3. EXIGENCES GÉNÉRALES

- 3.1 La peinture-émail doit être constituée d'un pigment ou d'un mélange de pigments adéquatement dispersés dans un milieu de suspension, additionné du diluant à base d'eau et des cosolvants miscibles dans l'eau.
- 3.2 La peinture-émail fournie doit pouvoir s'appliquer au pinceau et au rouleau ou encore de façon satisfaisante au pistolet, lorsqu'elle est diluée avec de l'eau selon les instructions du fabricant.
- 3.3 La peinture-émail doit présenter de bonnes caractéristiques d'application au rouleau et au pinceau et doit sécher de façon à donner un aspect brillant, uniforme, sans frilage ni coulures en draperie.
- 3.4 La peinture-émail ne doit pas former de peau, s'épaissir ni prendre en masse de façon excessive dans le récipient d'origine non ouvert pendant un an, lorsqu'elle est entreposée à des températures comprises entre 5 et 40°C. Au terme de cette période, elle doit pouvoir se mélanger facilement, par remuage, en un état homogène et doit satisfaire aux exigences de durée de séchage prescrites au par. 4.3 et aux exigences d'applicabilité et d'aspect indiquées au par. 4.16. Si le récipient de la peinture est métallique, il ne doit accuser aucun signe de corrosion ni de rouille.
- 3.5 **Couleur** — La couleur doit être conforme à la U.S. Federal Standard 595B ou à une couleur commerciale adéquatement définie selon les prescriptions (par. 7.1).
- 3.6 **Éléments toxiques** — La peinture-émail doit être fabriquée conformément aux exigences du *Règlement sur les produits dangereux (revêtements liquides)* en ce qui a trait aux éléments toxiques désignés.

4. EXIGENCES PARTICULIÈRES

La peinture-émail doit être conforme aux exigences particulières suivantes lorsqu'elle est éprouvée conformément aux méthodes d'essai prescrites:

		Méthode d'essai			
		Min.	Max.	ONGC 1-GP-71	ASTM
4.1	Point d'éclair, Pensky-Martens, vase clos, °C	70	—	3.1	—
4.2	Consistance, unités Krebs	70	—	4.5	—
4.3	Durée de séchage, durci à coeur, h	—	18	5	—
Méthode A					
4.4	Brillant à 60°, unités	60	—	13.2	—
4.5	Rendement superficiel ¹	—	—	14.1	—
4.6	Finesse de broyage, unités Hegman	6	—	—	D 1210
4.7	Composé organique volatil (COV), g/L	—	250	—	D 3960 ²
4.8	Formation de peau — La peinture-émail ne doit pas former de peau lorsqu'elle est éprouvée conformément à la méthode 10.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.				
4.9	Souplesse — Lorsque le feuil sec de peinture-émail est soumis à l'essai de pliage à 23 ± 2°C sur un mandrin de 3.2 mm de diamètre conformément à l'al. 6.2.1 et à la méthode 119.5 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC, il ne doit présenter aucun signe de craquelage ni de pelage.				

¹ La carte de détermination du pouvoir couvrant ne doit pas être visible sous le feuil de peinture sec qui a été appliqué à une épaisseur de feuil sec de 40 µm (uniquement pour le blanc).

² Utiliser les calculs de l'al. 10.2.1 de D 3960 de l'ASTM.

- 4.10 **Lessivabilité** — Un feuil de peinture-émail séché pendant 14 d doit résister à 1000 cycles dans l'appareil de lessivabilité sans présenter plus qu'une trace de décoloration et des marques superficielles laissées par la brosse lorsque mis à l'essai conformément aux al. 6.2.2 et 6.2.2.1 et à la méthode 125.3³ de la norme 1-GP-71 de l'ONGC. Le brillant du feuil lavé ne doit pas descendre au-dessous de 50 unités lorsqu'il est mesuré immédiatement après le lavage.
- 4.11 **Réaction avec les feuil appliqués** — Une seule couche de peinture-émail, appliquée sur un subjectile en acier (plaques d'essai) revêtu 24 h auparavant de la peinture primaire conforme à la norme 1-GP-48 de l'ONGC ou à CAN/CGSB-1.212, ne doit pas avoir causé de détrempe ni de ramollissement appréciable de la peinture primaire. Il ne doit pas non plus y avoir rétraction de la peinture ni autre défaut de feuil de la couche de finition. L'examen doit être effectué immédiatement après son application, puis 24 h plus tard, conformément aux al. 6.2.2 et 6.2.2.1 et à la méthode 131.2 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.
- 4.12 **Adhérence** — Lors d'un essai d'adhérence par coupure en diagonale, le taux d'adhérence d'une couche de peinture-émail séchée pendant 7 d dans des conditions normales doit être d'au moins 4B selon le tableau de classification de la figure 1, méthode B de D 3359 de l'ASTM. La peinture-émail doit être appliquée sur des plaques en acier revêtues d'une peinture primaire conformément à la méthode 98.4 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC et selon les indications des al. 6.2.2 et 6.2.2.1.
- 4.13 **Résistance à la rayure** — Le feuil sec de peinture-émail séché pendant 14 d doit résister à un essai à la rayure sous une charge de 900 g sans que le métal ne soit mis à nu lors d'un essai effectué conformément à l'al. 6.2.1 et à la méthode 116.5 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.
- 4.14 **Conservation de la couleur, peinture-émail blanche** — Après une exposition de 2 h aux vapeurs d'ammoniac, le changement de couleur (ΔE) du feuil sec de peinture-émail ne doit pas être supérieur à 4.5 lorsqu'il est éprouvé conformément à l'al. 6.2.1 et à la méthode 120.2 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.
- 4.15 **Résistance à la combustion** — Lorsque trois plaques sont soumises à l'essai du tunnel de flammes de deux pieds pendant $5 \text{ min} \pm 2 \text{ s}$, le feuil composé de deux couches ne doit accuser aucun signe d'écoulement, d'éclair, d'inflammation ni de combustion. Le feuil, examiné aussitôt que la flamme est éteinte, ne doit présenter de ramollissement que dans la zone de contact de la flamme et il ne doit y avoir ni liquéfaction ni incandescence. Une fois refroidies à la température ambiante, les plaques ne doivent présenter aucun signe de cloquage ni de carbonisation et la longueur de la décoloration permanente ne doit pas dépasser 130 mm, lorsqu'elles sont mises à l'essai conformément à l'al. 6.2.1 et à la méthode 118.7 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.
- 4.16 **Applicabilité et aspect**
- 4.16.1 **Application au pinceau** — Lorsqu'elle est appliquée au pinceau sur une plaque préalablement revêtue de la peinture primaire conforme à la norme 1-GP-48 de l'ONGC ou à CAN/CGSB-1.212, la peinture-émail doit présenter de bonnes caractéristiques d'application et de reprise et doit être exempte de coulures en draperie. Le feuil sec doit être exempt de coulures, de festons et de particules grossières. Il ne doit y avoir que de légères traces de pinceau et la texture, la couleur et le brillant doivent être d'aspect uniforme. Deux couches du produit, appliquées à 18 h d'intervalle, doivent suffire à couvrir la surface complètement et de façon uniforme lors d'un essai effectué conformément à la méthode 134.3 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.
- 4.16.2 **Application au rouleau** — Lorsqu'elle est appliquée au rouleau sur une plaque préalablement revêtue de la peinture primaire conformément à la norme 1-GP-48 de l'ONGC ou à CAN/CGSB-1.212, la peinture-émail ne doit produire que très peu de mousse. S'il y a mousse, le feuil sec ne doit présenter ni cratères, ni bulles et aucune différence de couleur ne doit être visible entre la partie recouverte au pinceau et celle recouverte au rouleau. De plus, le fini doit être de texture, de brillant et de couleur uniformes, et deux couches doivent assurer une bonne opacité lors d'un essai effectué conformément à la méthode 134.3 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.

5. PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON

- 5.1 Sauf indication contraire (par. 7.1), le conditionnement, l'emballage et le marquage doivent être conformes aux usages commerciaux courants.

³ Sauf qu'il faut utiliser les plaques Leneta, P-121-10N, tenues en place dans l'appareil de lessivabilité de la façon décrite dans D 2486 de l'ASTM.

- 5.2 **Étiquetage** — En plus de satisfaire aux exigences d'étiquetage édictées par les lois ou règlements applicables, chaque contenant doit porter une étiquette indiquant les renseignements suivants:

Désignation du produit

Numéro de norme: CAN/CGSB-1.208-99

Nom et adresse du fabricant

Numéro de lot du fabricant

Numéro de code du fabricant (s'il y a lieu)

Date de fabrication

Numéro de nomenclature de l'OTAN (s'il y a lieu)

Instructions de dilution pour le pistolage

Protéger contre le gel.

6. INSPECTION

- 6.1 **Échantillonnage** — Les échantillons doivent être prélevés conformément à la méthode 1.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.

6.2 Essai

- 6.2.1 **Préparation des plaques d'essai pour les exigences particulières des par. 4.9, 4.13, 4.14 et 4.15** — Appliquer la peinture-émail sur la plaque prescrite selon les prescriptions sauf que l'épaisseur du feuillet sec de chaque couche doit être de $40 \pm 5 \mu\text{m}$. Lorsqu'une couche additionnelle est nécessaire, laisser sécher 18 h entre les deux couches.

- 6.2.2 **Préparation des plaques d'essai pour les exigences particulières des par. 4.10, 4.11 et 4.12** — Appliquer la peinture-émail sur des plaques déjà revêtues de la peinture primaire conformément à la norme 1-GP-48 de l'ONGC ou à CAN/CGSB-1.212 sauf que l'épaisseur du feuillet sec de chaque couche doit être de $40 \pm 5 \mu\text{m}$.

- 6.2.2.1 Préparer un autre jeu de plaques conformément à l'al. 6.2.2. Avant d'appliquer une couche de la peinture-émail à l'essai, laisser sécher pendant 18 h avant d'appliquer une couche de la peinture-émail conformément à CAN/CGSB-1.61 à une épaisseur de feuillet sec de $30 \pm 4 \mu\text{m}$. Laisser sécher pendant 18 h avant d'appliquer la peinture-émail à l'essai. Laisser sécher toutes les plaques à l'air pendant 14 d conformément à la méthode 103.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC, sauf les plaques servant à déterminer la réaction avec les feuillets appliqués qui doivent satisfaire aux exigences du par. 4.11.

7. REMARQUES

- 7.1 **Options** — Les options suivantes doivent être précisées lors de l'application de la présente norme:

a. Couleur (par. 3.5)

b. Modalités de conditionnement, d'emballage et de marquage si elles diffèrent des usages commerciaux courants (par. 5.1).

7.2 Pratique recommandée

- 7.2.1 La peinture-émail peut être appliquée comme couche de finition sur l'acier revêtu d'une peinture primaire conformément à la norme 1-GP-48 de l'ONGC, à CAN/CGSB-1.212 ou à CAN/CGSB-1.213, sur l'aluminium revêtu d'une peinture primaire au chromate de zinc conformément à CAN/CGSB-1.132 et sur le bois revêtu d'une couche d'impression conformément à CAN/CGSB-1.38. Elle peut aussi être appliquée sur un enduit aux résines époxydiques riche en zinc conforme à CAN/CGSB-1.183, à condition qu'une couche d'accrochage appropriée (selon les recommandations du fabricant) soit utilisée.

- 7.2.2 La peinture-émail peut être appliquée sur des surfaces déjà peintes (CAN/CGSB-1.61) si ces dernières sont lavées ou dégraissées à l'aide de phosphate trisodique ou de tout autre nettoyeur équivalent.

7.3 Sources de diffusion des publications de référence

- 7.3.1 Les publications mentionnées à l'al. 2.1.1 sont diffusées par l'Office des normes générales du Canada, Centre des ventes, Ottawa, Canada K1A 1G6. Téléphone (819) 956-0425 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement). Télécopieur (819) 956-5644.
- 7.3.2 La publication mentionnée à l'al. 2.1.2 est diffusée par Santé Canada, Bureau de la sécurité des produits, Édifice Jeanne Mance, 12e étage, Parc Tunney, Ottawa, Canada K1A 0K9. Téléphone (613) 957-4467. Télécopieur (613) 952-3039.
- 7.3.3 Les publications mentionnées à l'al. 2.1.3 sont diffusées par l'American Society for Testing and Materials, 100 Barr Harbor Drive, West Conshohocken, PA, 19428-2959, U.S.A. ou par le Centre canadien d'information globale, 240, rue Catherine, bureau 305, Ottawa, Ontario K2P 2G8. Téléphone (613) 237-4250 ou 1-800-854-7179. Télécopieur (613) 237-4251.
- 7.3.4 La publication mentionnée à l'al. 2.1.4 est diffusée par le Centre canadien d'information globale, 240, rue Catherine, bureau 305, Ottawa, Ontario K2P 2G8. Téléphone (613) 237-4250 ou 1-800-854-7179. Télécopieur (613) 237-4251.
-

Withdrawn/Retired